

DELIBERATION N° 2016/D217 BIS



OPERATION TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE Rémunération du coordinateur TZDZG

L'ambition de ce dispositif est de promouvoir la mobilisation d'un territoire sur la thématique «déchets» (sans distinction déchets des ménages, déchets des activités économiques) en aboutissant à l'élaboration d'un programme collectif d'actions qui visent les objectifs suivants :

- ne pas gaspiller,
- limiter au maximum la production de déchets,
- réemployer localement,
- valoriser en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets,
- limiter au maximum l'élimination
- s'engager dans des démarches d'économie circulaire dans un mouvement de gouvernance participative.

Par délibération du 5 février dernier, deux postes ont été créés afin d'assurer cette mission :

- un coordinateur TZDZG recruté en CDD pour 4 ans, en charge de l'animation générale du dispositif
- un animateur pour assister le coordinateur recruté également en CDD pour 4 ans
- un animateur par atelier thématique voire par groupes de travail (techniciens de Kerval ou des EPCI membres)

L'ensemble des financements apportés par l'ADEME sur les 4 ans sera mobilisé sur le fonctionnement du dispositif et notamment la prise en charge financière des moyens humains recrutés en CDD.

